

Ouganda

Objectifs principaux

- Offrir une protection internationale et une assistance aux réfugiés, tout en recherchant des solutions durables à leur sort.
- Continuer à promouvoir une stratégie visant à renforcer l'autosuffisance des réfugiés soudanais, congolais et rwandais et œuvrer à l'intégration des services destinés aux réfugiés dans les structures nationales.
- En jouant le rôle d'un catalyseur, encourager les partenaires compétents à intégrer la stratégie d'autosuffisance (SAS) dans leurs programmes (au bénéfice des ressortissants ougandais et des réfugiés).



Chiffres prévisionnels

Population	Janv. 2005	Déc. 2005
Soudan (réfugiés)	150 300	121 700
Rwanda (réfugiés) ¹	14 680	4 174
RDC (réfugiés)	12 700	14 000
Autres réfugiés ²	800	700
Demandeurs d'asile	690	200
Total	179 170	140 774

¹Le mouvement de rapatriement des réfugiés rwandais n'avait pas eu lieu dans les proportions attendues à l'heure de la mise sous presse. Il se peut donc que le nombre de réfugiés présents sur le territoire ougandais au début de l'année 2005 soit supérieur aux estimations.

²Sur les nombreux réfugiés de différentes nationalités résidant dans des agglomérations, seuls 167 reçoivent, à titre ponctuel, une aide matérielle de l'UNHCR. Les autres bénéficient d'une protection internationale en cas de nécessité.

Total des besoins : 13 363 206 dollars E.-U.

Contexte

Faits nouveaux

En février 2004, le projet de loi sur les réfugiés voté par le Cabinet a été présenté au Parlement pour examen et approbation. Ce texte vise à réformer le secteur de l'asile en intégrant les questions relatives aux réfugiés dans les plans de développement à l'échelle nationale et locale. Il insiste sur la liberté de circulation des réfugiés, ainsi que sur leur libre accès aux services sociaux et juridiques et au marché du travail. L'UNHCR continuera d'aider le Gouvernement dans ses efforts pour promouvoir et faire approuver le projet de loi.

Le Gouvernement s'est engagé à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, qui visent notamment à assurer l'éducation primaire pour tous



Distribution de vivres pour les réfugiés à Arua. UNHCR

à l'horizon 2015. Cet engagement profitera à tous les enfants, y compris aux enfants réfugiés.

En 1999, le Cabinet du Premier ministre (CPM) et l'UNHCR ont lancé la stratégie d'autosuffisance, qui formalise l'intégration des systèmes de prestation de services destinés aux réfugiés et aux populations autochtones. À l'origine, la SAS était destinée à encourager l'autosuffisance alimentaire et la réduction progressive de l'aide alimentaire en faveur des réfugiés. À l'issue de recommandations formulées par des conseillers indépendants en février 2004, l'UNHCR et les autorités ont décidé d'un commun accord de préparer une nouvelle phase de transition, visant à faciliter le passage de la SAS à l'assistance au développement pour les réfugiés (DAR). Un plan prévoyant l'intégration progressive du programme d'assistance aux réfugiés dans les plans de développement à l'échelle nationale et locale est en cours d'élaboration, conformément aux initiatives de la Convention Plus. La délégation de l'UNHCR a offert un appui et une assistance technique au Cabinet du Premier ministre, ce qui a permis de constituer un Secrétariat pour la SAS. L'élaboration d'un plan au travers d'un processus de consultation impulsé par le CPM est pour l'heure la principale activité entreprise au titre de la SAS-DAR. Le cadre stratégique et le plan de mise en œuvre ont été débattus à l'occasion de différents ateliers à l'échelle locale et les documents, désormais finalisés, ont été synthétisés en un appel de fonds.

Bien que la paix ait été rétablie, dans une certaine mesure, en République démocratique du Congo (RDC) à la suite du déploiement de contingents des Nations Unies, les affrontements ethniques entre les communautés Hema et Lendu ont continué à provoquer la fuite de milliers de demandeurs d'asile dans les districts ougandais de Nebbi, Hoima et Bundibujyo, situés à proximité de la frontière congolaise. Rares sont les demandeurs d'asile qui ont accepté de s'installer dans les zones proposées à cet effet par les autorités ougandaises. La plupart ont choisi de demeurer à proximité de la frontière, où ils subsistent sans assistance aucune. La dégradation de la situation dans les régions frontalières a toutefois incité les Congolais à se tourner vers d'autres solutions ; les autorités ougandaises et l'UNHCR s'apprêtent donc à les transférer dans d'autres sites.

Une délégation de diplomates, de donateurs et de représentants des Nations Unies s'est rendue dans les zones d'installation de Madi-Okollo et d'Ikafé, situées dans les districts d'Arua et de Yumbe. L'objectif d'une telle mission était d'observer les conditions de vie de quelque 16 000 réfugiés soudanais récemment transférés du site de Kiryandongo (district de Masindi), où ils avaient été relogés à titre provisoire suite à une attaque terroriste de l'Armée de résistance du Seigneur (*Lord's Resistance Army, LRA*) contre la zone d'installation d'Achol-pii en août 2002. La mission a pris note des améliorations qui doivent être apportées à ces nouveaux sites, notamment dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement, de la santé et de l'éducation.

Réfugiés soudanais

En juillet 2004, l'on dénombrait près de 185 000 réfugiés soudanais en Ouganda. Il y avait en outre 40 000 réfugiés soudanais qui s'étaient installés par leurs propres moyens et qui ont été enregistrés pour la première fois en 2004. La population soudanaise, essentiellement composée d'agriculteurs déplacés par le conflit en cours dans le sud du pays, connaît un exil prolongé : ces réfugiés ont pénétré sur le territoire ougandais en 1989 (camps d'Adjumani et de Moyo) et en 1993 (camp d'Arua). C'est une population jeune (plus de 50 pour cent des réfugiés ont moins de 18 ans), au sein de laquelle différents groupes ethniques sont représentés.

Un plan de rapatriement librement consenti des réfugiés soudanais a été mis en place après la conclusion de l'accord de paix entre le Gouvernement du Soudan et l'Armée/le Mouvement populaire de

libération du Soudan (APLS/MPLS). Quelque 35 000 réfugiés soudanais, provenant de différentes régions de l'Ouganda, devraient selon nos prévisions regagner leur pays en 2005 si la situation générale est propice au retour. Dans le même temps, jusqu'à 3 500 personnes pourraient gagner l'Ouganda et y solliciter l'asile, en 2005.

Réfugiés rwandais

En juillet 2004, l'Ouganda accueillait près de 15 000 réfugiés rwandais enregistrés. La plupart des réfugiés sont jeunes (les moins de dix-huit ans représentent les deux tiers de la population). À des fins de planification, le nombre total de Rwandais a augmenté pour pouvoir tenir compte des quelque 5 000 Rwandais non inscrits qui résident dans le district de Mabrara et de leurs compatriotes dispersés dans d'autres sites. Un Accord tripartite destiné à réglementer le rapatriement librement consenti des réfugiés rwandais a été conclu en 2003 et le mouvement de rapatriement a débuté. Il conserve néanmoins des proportions modestes. En étroite coordination avec les autorités ougandaises, l'UNHCR a proposé un plan d'action pour faciliter les rapatriements. Il sera néanmoins indispensable de continuer à produire une assistance aux réfugiés rwandais en 2005.

Réfugiés congolais

Les Congolais réfugiés en Ouganda, sont en majorité originaires de l'est de la République démocratique du Congo, d'où ils ont été chassés par la guerre civile. En juillet 2004, on dénombrait environ 13 000 réfugiés congolais (cinq pour cent de la population réfugiée totale), les moins de dix-huit ans étant représentés à plus de soixante pour cent au sein de cette population. Selon nos estimations, l'Ouganda devrait accueillir plus de 14 000 réfugiés enregistrés à la fin de l'année 2004. Il y a tout lieu de craindre un afflux incessant de réfugiés en provenance de l'est de la RDC en 2005, en dépit des efforts déployés pour ramener la paix dans le pays.

Autres réfugiés

L'Ouganda accueille des groupes plus restreints de réfugiés, provenant de Somalie, d'Éthiopie et du Burundi. Ceux-ci reçoivent au besoin une aide matérielle ponctuelle (l'assistance aux réfugiés urbains étant limitée dans le temps). Il y a actuellement un certain nombre de réfugiés urbains et plus de 160 d'entre eux bénéficient de l'assistance matérielle de

l'UNHCR. À l'heure de la mise sous presse, l'Organisation soumettait une demande de réinstallation, concernant un groupe de 800 réfugiés, aux États-Unis d'Amérique. Afin d'assurer, en 2005, la protection et l'éventuelle réinstallation de groupes de réfugiés victimes d'un exil prolongé, l'UNHCR achèvera d'établir le profil démographique d'un certain nombre de zones d'installation de réfugiés avant la fin de l'année 2004.

Contraintes

La situation est demeurée calme et les conditions de sécurité satisfaisantes dans la plupart des zones d'installation du pays. En revanche, certaines zones et leurs environs sont toujours victimes d'une instabilité pour le moins inquiétante, notamment dans le district d'Adjumani. Depuis le mois de février 2004, les attaques répétées des combattants de la LRA ont provoqué le déplacement de quelque 23 000 réfugiés et d'environ 20 000 Ougandais. Ces incursions ont également bouleversé la vie des réfugiés et des ressortissants ougandais dans des secteurs jugés plus sûrs. Il a été nécessaire de dispenser des secours d'urgence aux réfugiés (lors d'opérations qui ont exigé des mesures de sécurité). Les conditions de sécurité risquent d'être tout aussi imprévisibles en 2005.

La sécheresse qui a sévi dans la plupart des zones d'installation situées au nord et au sud-ouest du pays a détruit les récoltes et interrompu la production de jeunes plants. Les réfugiés ont été contraints de vendre des animaux domestiques et des volailles pour survivre. Les zones d'installation de Kyangwali, Kyaka II, Ikafe et Oruchinga, souffrent de pénuries d'eau.

La poursuite des initiatives de sensibilisation aux problèmes sexo-spécifiques ont induit, au sein des communautés réfugiées, une modification des attitudes à l'égard des jeunes filles et des femmes, mais l'on observe encore des mariages précoces et forcés. La discrimination à l'encontre des jeunes filles et les grossesses précoces expliquent en partie le taux élevé d'abandon des études observé chez les élèves de sexe féminin.

Si la population réfugiée a augmenté, le financement des services a diminué. En outre, les lenteurs du processus décisionnel du Comité d'éligibilité des réfugiés ont imposé des souffrances imméritées aux demandeurs d'asile.

Stratégie

Protection et solutions

Par l'intermédiaire du ministère pour l'Intervention en cas de catastrophe et pour les Réfugiés (rattaché au CPM), le Gouvernement est demeuré fidèle à sa politique d'asile généreuse. Le Gouvernement accorde le statut de réfugié à tous les demandeurs d'asile soudanais et congolais, en vertu d'une déclaration remontant aux années 60. Toutefois, les nouveaux arrivants soudanais qui décident de soumettre leur cas à leur arrivée à Kampala ou dans d'autres régions de l'Ouganda (à l'exclusion des points d'entrée situés au nord) doivent se conformer, comme les ressortissants d'autres pays, aux procédures individuelles de détermination du statut dirigées par le Comité d'éligibilité des réfugiés. L'UNHCR continuera de travailler en étroite liaison avec le Comité, en intensifiant la collaboration relative à la protection internationale et renforçant les capacités des membres des administrations compétentes et des services de police.

La quasi-conclusion des négociations de paix entre le Gouvernement soudanais et l'Armée/le Mouvement populaire de libération du Soudan, la signature de l'Accord tripartite relatif au rapatriement librement consenti des Rwandais et le coup d'envoi donné aux rapatriements, ainsi que la présence de forces de maintien de la paix de l'ONU en RDC, sont autant de signes positifs pour les populations réfugiées en Ouganda. La mise en place de solutions par le biais du rapatriement librement consenti devra toutefois être fondée sur un suivi attentif de la situation dans la région, d'autant que certaines tensions vont croissant et continuent de provoquer des afflux de réfugiés (originaires notamment de RDC) en Ouganda.

Assistance

En 2005, l'UNHCR offrira une assistance essentielle aux réfugiés et encouragera l'intégration des services qui leur sont destinés dans les structures nationales, conformément à la SAS et au processus de transition entre la SAS et la DAR, qui tirera parti des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation de la stratégie d'autosuffisance.

Dans l'optique d'un rapatriement librement consenti, l'UNHCR donnera aux réfugiés les moyens de se réintégrer avec succès dans leur pays d'origine et de parvenir à l'autosuffisance, moyennant des

activités de perfectionnement des compétences, axées notamment sur la résolution des problèmes. En dépit de l'arrêt de certaines activités sectorielles (seules les activités vitales seront maintenues), l'Organisation entend poursuivre une approche de développement communautaire multisectorielle – portant notamment sur l'éducation, la formation professionnelle et les activités génératrices de revenus.

Effet escompté

À travers la Stratégie d'autosuffisance, le Gouvernement procurera des terres agricoles en quantité suffisante dans de nombreuses zones d'installation, ce qui permettra aux réfugiés d'atteindre à l'autosuffisance pour certains aliments. La transition entre la SAS et la DAR servira de point de départ au Gouvernement pour intégrer le programme d'assistance aux réfugiés dans les procédures de développement national et local.

L'état nutritionnel de l'ensemble des réfugiés sera maintenu à un niveau acceptable. La plupart des réfugiés seront en mesure de régler leurs dépenses de santé et d'éducation, de prendre en charge les membres vulnérables de leur famille et de participer aux activités sociales et économiques au même titre que les ressortissants ougandais.

Les premiers préparatifs en vue d'un éventuel rapatriement des réfugiés soudanais auront été effectués et les dispositifs mis en place pourront être activés si la situation au Soudan s'avère favorable. Le rapatriement des réfugiés rwandais sera accéléré, dans la mesure du possible.

Grâce à la promotion incessante de la parité entre les sexes, les réfugiées participeront pleinement aux activités économiques et sociales. La participation des femmes aux comités de réfugiés sera activement encouragée, de même que leur implication dans les processus décisionnels. Les enfants réfugiés auront toujours accès à l'enseignement. Le taux d'abandon des études en fin de cycle primaire restant élevé chez les filles, une campagne éducative spécifique sera menée pour remédier à ce problème. Les difficiles questions de la discrimination à l'encontre des jeunes filles et des grossesses précoces seront traitées de manière adéquate.

La coopération des partenaires du développement et des donateurs dans le processus de transition SAS-DAR permettra d'inclure l'assistance aux réfugiés dans un cadre de développement national et

local à long terme, au bénéfice des réfugiés comme des ressortissants ougandais.

Organisation et mise en œuvre

Structure de gestion

Les opérations de l'UNHCR en Ouganda sont coordonnées par une délégation en poste à Kampala, appuyée par deux sous-délégations installée à Arua et à Pakelle/Adjumani, un bureau extérieur situé à Mbarara et une antenne implantée à Hoima. Le programme de l'UNHCR en Ouganda sera géré par 95 collaborateurs.

Coordination

L'UNHCR est membre de l'Équipe des Nations Unies dans le pays, dirigée par le Coordonnateur résident des Nations Unies. La délégation en Ouganda participe à la préparation de l'Évaluation commune de pays (CCA), de la Procédure d'appel global/consolidé et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF). L'UNHCR entretient des relations de travail étroites avec les services gouvernementaux compétents, les institutions des Nations Unies (en particulier le PAM et l'UNICEF) et diverses ONG nationales et internationales.

La délégation de Kampala continuera de se concerter avec les Services régionaux d'appui technique, installés à Nairobi, et avec d'autres délégations de l'UNHCR, afin d'assurer une approche coordonnée si la possibilité d'un rapatriement des réfugiés soudanais se confirme.

La délégation de Kampala s'efforcera de partager des informations avec les autorités en invitant les organisations concernées au sein du système des Nations Unies, différents donateurs et d'autres organisations de développement à participer au processus SAS-DAR.

Bureaux

Kampala

Adjumani
Arua
Hoima
Mbarara
Moyo

Partenaires

Organismes gouvernementaux

Cabinet du Premier ministre
Département du développement communautaire (district d'Arua)
Direction des services de santé (districts d'Adjumani, de Moyo et d'Arua)
Office de l'éducation (districts d'Adjumani, de Moyo et d'Arua)
Office des forêts (districts d'Adjumani, de Moyo et d'Arua)

ONG

African Development and Emergency Organization
African Humanitarian Action
Aktion Afrika Hilfe
Comité international de secours
Conseil finlandais pour les réfugiés
Danish Assistance to the Self-Reliance Strategy
Fédération luthérienne mondiale
German Development Services
Hugh Pilkington Charitable Trust
Integrated Rural Development Initiatives
Ockenden International
Service jésuite des réfugiés
Société ougandaise de la Croix-Rouge
Transcultural Psychosocial Organization

Ouganda

Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	Programme annuel
Protection, suivi et coordination	2 522 711
Abris / autres infrastructures	396 963
Activités génératrices de revenus	24 000
Appui opérationnel (aux partenaires)	2 085 992
Assainissement	95 531
Assistance juridique	300 539
Besoins domestiques	176 678
Bétail	12 000
Eau	228 637
Education	1 804 400
Pêche	4 000
Production vivrière	144 178
Santé	1 444 161
Services communautaires	323 387
Transport / logistique	1 712 254
Total des opérations	11 275 431
Appui au programme	2 087 775
Total	13 363 206